

*Le fédéral compte déménager l'Institut de santé publique (l'ancien Institut Pasteur), actuellement à Uccle, vers Anderlecht. Se pose la question de l'avenir de ce vaste site de 24 hectares, largement occupé par la nature. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, la commune d'Uccle a d'ores et déjà décidé d'élaborer un Plan particulier d'affectation du sol. La zone pourrait à l'avenir accueillir des habitations, mais à densité modérée.*

L'Institut de santé publique (que l'on appelle encore l'Institut Pasteur), se situe actuellement rue Engeland, à Uccle, sur un terrain de 24 hectares. Seule une petite partie de la zone est occupée par des bâtiments, le reste étant composé de prairies et d'espaces boisés. L'État fédéral, qui est le propriétaire du site, a déjà fait part à plusieurs reprises de sa volonté de déménager l'Institut de santé publique à Anderlecht, près d'Érasme, afin de centraliser les différents grands instituts scientifiques liés à la santé. Si la date du déménagement n'est pas fixée et qu'un tel changement prendra du temps, la commune d'Uccle a décidé de prendre les devants quant à l'avenir incertain du site, une fois l'Institut parti.

« Nous essayons de prendre de l'avance pour ne pas être pris de court », explique Marc Cools (MR), échevin de l'urbanisme et de l'environnement. « Le 22 octobre dernier, le conseil communal a pris la décision d'élaborer un Plan particulier d'affectation au sol (PPAS) ». L'objectif est de fixer des règles quant au futur aménagement du plateau Engeland, afin d'éviter de mauvaises surprises, si le site est revendu à un privé par exemple.

Le conseil communal ucclais souhaite que le PPAS tienne compte des particularités paysagères des lieux, notamment de leur proximité avec une zone verte, du relief (une partie est vallonnée), de la faisabilité d'un raccordement au réseau d'égout et encore de l'accessibilité du site. Ces paramètres devraient déterminer les possibilités d'aménagement de l'ancien site Pasteur. « Il est clair pour nous qu'il y aura une partie logement », ajoute l'échevin Marc Cools. « Mais la densité devra être modérée. Il faut savoir qu'autour, les voiries sont déjà très étroites. »

Élaborer un Plan particulier d'affectation du sol prend du temps, généralement au moins deux ans, et ne dépend pas uniquement d'Uccle. La commune a besoin du jeu vert de la Région pour officiellement lancer un marché public. Le bureau d'étude devra travailler en concertation avec les riverains, insiste Marc Cools.

Ensuite, la Région devra approuver définitivement le PPAS. Uccle compte lancer le marché public cette année. Ce dossier est prévu dans le budget 2016 de la commune et devrait être partiellement subsidié par la Région. « Il est clair que ce dossier est un grand enjeu pour ces prochaines années », complète l'échevin de l'urbanisme. « Il ne faut pas que ce terrain reste en friche et les règles du jeu doivent être claires », conclut le premier échevin ucclais. Les comités de quartiers des alentours semblent accueillir le projet avec bienveillance, mais comptent bien participer à la réflexion. Dans sa lettre aux habitants de décembre dernier, l'ACQU (Association de comités de quartiers ucclais) qualifie l'initiative de la commune d'« excellente ».

Marie Hamoneau

Marie Hamoneau

Copyright © 2015 Sud Presse. Tous droits réservés